

gent, est-ce en ce moment que nous devrions penser à taxer des maisons d'éducation qui ne réussissent à se maintenir qu'au prix de sacrifices équivalant par eux-mêmes à un impôt si lourd que pas un d'entre nous ne voudrait être appelé à l'acquitter ?

Comment, Messieurs, pour développer aussi rapidement qu'on le demande notre instruction publique, il nous faudrait des milliers de piastres et nous ne pouvons pas les donner. Tout le monde déplore cette impuissance ; en même temps, l'on nous demande de taxer ces mêmes institutions auxquelles nous ne pouvons pas venir en aide pécuniairement. Mais c'est une contradiction incompréhensible. Et ne vous semble-t-il pas que si nous ne pouvons pas aider nos institutions d'enseignement, au moins ne devons-nous pas leur nuire. Si nous n'avons pas d'argent à leur donner, au moins n'allons pas leur en arracher. Et cependant, l'on entend des journaux et des hommes publics qui nous demandent tout à la fois d'aider et de taxer ces maisons d'enseignement. Eh bien, pour ma part, je ne m'associerai pas à ces hommes, à ces journaux, je n'irai pas arracher aux maisons d'éducation la maigre obole qu'on leur donne en échange de l'instruction qu'elles répandent si généreusement autour d'elles ; et si je considère qu'il est beau de parler, je crois qu'il est encore plus beau d'agir, c'est-à-dire d'aider négativement au moins ceux à qui nous ne pouvons pas apporter une aide active.

NE VOLEZ PAS LE PAUVRE

Après les biens du culte et ceux de l'éducation la loi de 1876 exemptait également les propriétés appartenant aux institutions de charité. Qui est-ce donc qui se trouve lésé par cette exemption pour que l'on nous demande aujourd'hui et que l'on parle ouvertement en certains milieux de rappeler cette exemption et de taxer l'indigence ? Elles sont riches toutes ces congrégations religieuses, dit-on. Ceux qui parlent ainsi sont bien peu au courant des affaires du monde de la charité, où l'on ne vit que de sacrifices continuels, où l'on travaille du matin au soir sans savoir parfois le matin si l'on pourra manger le soir. La richesse des congrégations religieuses ! Ah ! comme c'est vite dit ! Mais ne vaudrait-il pas mieux le prouver ? Riches, oui, elles le sont dans un sens ; elles le sont en effet, si par leur richesse vous entendez la générosité avec